



Votre récupérateur d'eau de pluie : les usages autorisés

L'eau de pluie peut être récupérée pour un usage domestique, hors consommation alimentaire.

À l'extérieur :

- Vous pouvez utiliser l'eau de pluie librement à l'extérieur de votre habitation, notamment pour arroser votre jardin, nettoyer vos outils et votre voiture.
- Le réseau d'eau de pluie doit être identifié et séparé du réseau d'eau potable.

À l'intérieur :

- Chez vous, vous pouvez utiliser l'eau de pluie uniquement pour :
 - remplir la chasse d'eau des toilettes,
 - laver les sols,
 - laver du linge, à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau adapté.
- Il est interdit d'utiliser à l'intérieur de votre habitation l'eau de pluie qui a ruisselé sur un toit contenant de l'amiante ou du plomb.
- Si votre installation est raccordée au réseau d'assainissement collectif, il est obligatoire de faire une déclaration d'usage. Cette déclaration doit être effectuée auprès du service en charge de l'assainissement.
- Les robinets d'accès doivent pouvoir être verrouillés et être clairement identifiés par une plaque de signalisation comportant la mention « eau non potable » avec un pictogramme explicite.
- Vous devez entretenir vos équipements de récupération à échéances régulières et assurer un suivi de ces entretiens en les notant sur un carnet d'entretien sanitaire.
- Votre système de collecte de l'eau de pluie peut être contrôlé par un agent technique du réseau eau et assainissement.

Source : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31481

Conception : service communication du Grand Guéret
 Crédits : Design by Pikisuperstar / Sketchpedia / Creativetoons /
 Marifdez / rawpixel.com / Freepik



L'eau est un patrimoine commun, Préservons-la !



La ressource en eau sur le Grand Guéret

Visuellement, l'eau est présente sur notre territoire.

Le réseau hydrographique (les eaux de surface) y est développé : la Creuse, la Gartempe bien sûr, mais aussi tout un réseau de cours d'eau maille notre territoire sur plus de 360 km.

Ceci tient de la nature granitique du sol qui favorise le ruissellement de l'eau par rapport à son infiltration. La nappe souterraine, de faible capacité, vient soutenir les cours d'eau en période d'étiage (niveau moyen le plus bas).

C'est aussi le cas pour les zones humides, zones tampon, qui emmagasinent l'eau lorsqu'elle est en excès pour la restituer lors de périodes plus sèches.



Une ressource fragile

Le dérèglement climatique (sécheresse, vagues de chaleur) impacte la ressource en eau : réduction des réserves par l'effet de l'évaporation, assèchement des rivières, moindre qualité de l'eau...

Ces dernières années, le niveau des cours d'eau mais aussi des sources a largement baissé.

Une ressource à préserver

L'eau a longtemps été définie comme une ressource inépuisable mais elle est aujourd'hui reconnue comme un bien limité nécessitant une gestion économe.

Nous consommons en moyenne 150 litres d'eau potable par jour et par personne (soit 50 à 60 m³ par an).

93 % de cette eau est utilisée pour l'hygiène corporelle, la chasse d'eau des WC, le lavage de la vaisselle, du linge et l'entretien de la maison.

7 % est utilisée pour la boisson et la préparation des repas.



Les éco-gestes



Repérer les fuites : 1 robinet qui goutte peut représenter près de 100 litres d'eau gaspillés par jour. Relevez les chiffres de votre compteur d'eau avant d'aller vous coucher. Si ces chiffres ne sont pas identiques à votre réveil (et que personne n'a utilisé d'eau pendant la nuit bien sûr), c'est nécessairement à cause d'une fuite qui se cache quelque part dans la maison.

Adopter des gestes simples au quotidien : une douche plutôt qu'un bain, couper l'eau pendant le lavage des mains, le rasage, le brossage des dents, la vaisselle, utiliser le lave-vaisselle et le lave-linge en mode ECO et lorsqu'ils sont remplis, laver les légumes dans une bassine...



S'équiper en matériel hydro-économe : installer des mousseurs ou des réducteurs de débit aux robinets, un pommeau de douche économique, un stop-douche, réduire le volume des chasses d'eau (double-bouton, éco-sac WC ou bouteilles dans le réservoir...), investir dans de l'électroménager classé A ou A+, installer des toilettes sèches...

Utiliser l'eau de pluie : installer un récupérateur d'eau de pluie et adopter des pratiques économes en eau dans le jardin (arroser à l'aube ou à la tombée de la nuit, biner pour aérer la terre, pailler le pied des plantes...).

